

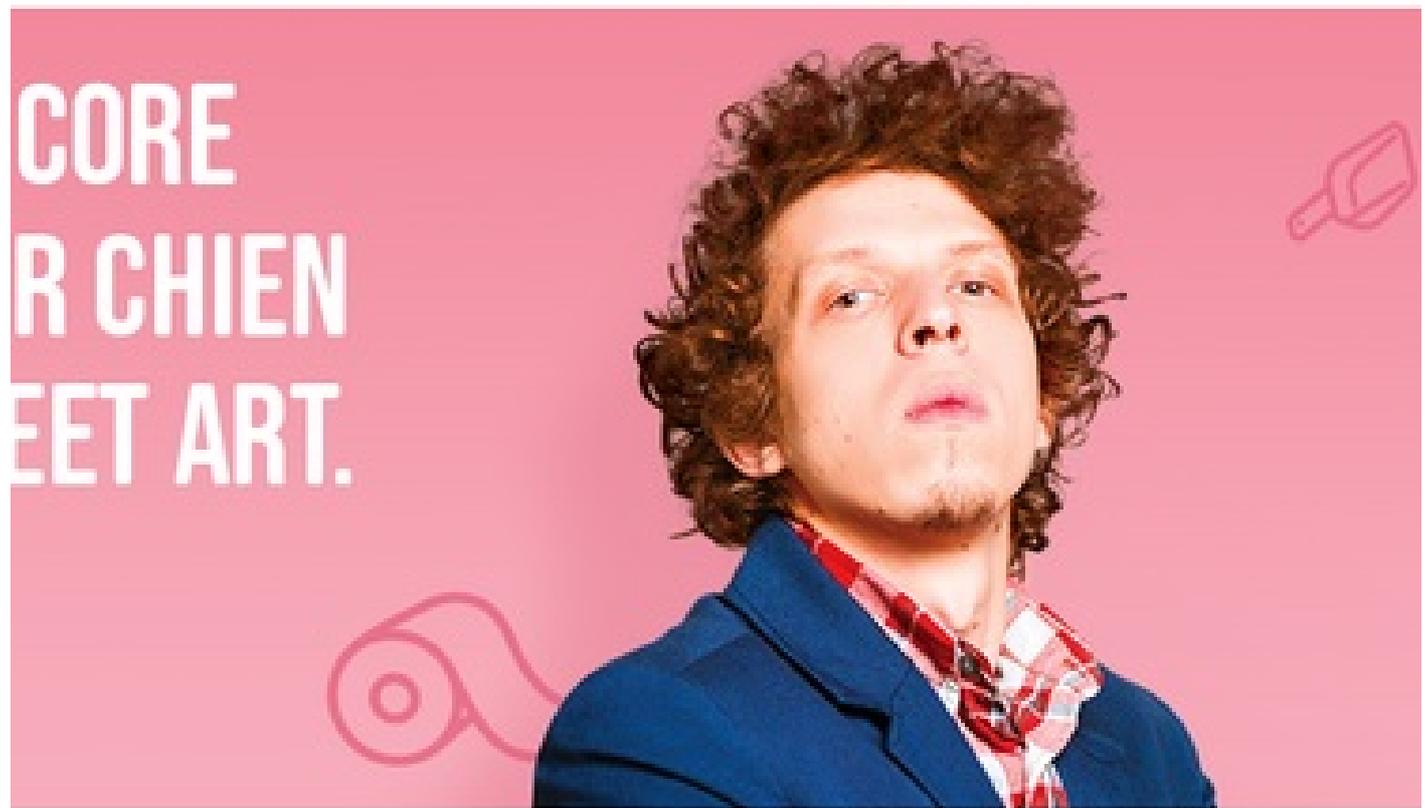
# Amendes

Des contraventions peuvent être dressées par la police municipale ou la police nationale concernant le stationnement (hors stationnement payant), la réglementation canine, les encombrants ou encore la propreté. Concernant stationnement payant, une délégation de service public a été faite auprès de la SAGS (Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement).



## Stationnement

La Police Municipale d'Annemasse est en charge de la verbalisation de tout stationnement gênant, dangereux ou encore abusif (hors stationnement...)



## Règlementation canine

Une ville accueillante commence par des rues propres. La Municipalité d'Annemasse a décidé de mettre en place des actions afin de sensibiliser la...



## Encombrants

<https://www.annemasse.fr/demarches/particulier/amendes>

À Annemasse, il n'y a pas de service de ramassage des encombrants. Les habitants de la ville et de son agglomération doivent se rendre aux...



## Propreté

La BIP, autrement dit la Brigade Incivilités Propreté, est une brigade d'agents de surveillance de la voie publique créée en 2018, dans le but de...

**ANNEMASSE**  
à vivre ensemble  
☎ 04 50 95 07 00

**MAIRIE D'ANNEMASSE**  
BP 530  
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :  
Du Lundi au Vendredi :  
9h > 12h & 13h30 > 17h